

je soutiens – même moi en tant que protestant, puisque j'y assiste chaque année personnellement avec mon conseil communal – c'est la Fête-Dieu. On allait faucher cette laîche et on l'étendait pour le cortège de la Fête-Dieu, qui, aujourd'hui, se fait sur l'herbe gracieusement offerte du syndic de la ville. Mais qu'est-ce qui se passe? La Grande Cariçaie demande l'autorisation. Demande l'autorisation! Et Dieu sait si les relations sont bonnes entre le conseil communal et la Grande Cariçaie! Mais chaque année, la Grande Cariçaie doit demander l'autorisation à la ville d'Estavayer-le-Lac pour le passage sur son territoire pour venir faucher cette même laîche avec de grandes machines, avec des machines à chenilles pour entretenir cette belle nature qui nous est due et que nous voulons tous ensemble entretenir. Mesdames et Messieurs les Député-e-s, croyez-moi, je ne suis pas contre cet entretien. Je ne suis pas contre la Grande Cariçaie, mais il y a des limites.

Et ces gens-là, qui sont implantés aujourd'hui avec leurs chalets, ils nous aident à entretenir cette nature. Je vous rappelle que la Grande Cariçaie, pour faire vivre ce merveilleux paysage, ils doivent intervenir et aujourd'hui avec des gros moyens alors qu'avant, on le faisait avec la faux et la fourche

**Losey Michel (UDC/SVP, BR).** Comme ma collègue M<sup>me</sup> Schnyder, syndique de Villars-sur-Glâne, je suis aussi fortement déçu du rapport publié par le Conseil d'Etat sur ce postulat. Il a fallu plus de six ans au gouvernement pour pondre un rapport teinté de peur, de crainte et d'interprétations diverses, alors même que le postulat, à l'époque, a été accepté à une large majorité du Grand Conseil (84 voix pour). Ce postulat prévoyait dans son dépôt une solution durable et définitive sur le sort des chalets, soit le maintien de ceux-ci à des conditions bien précises contenues dans un contrat-nature. Dans ce dossier, j'ai cru en mon gouvernement et j'ai été naïf, naïf et encore une fois naïf! En effet, le gouvernement fribourgeois a été l'otage, l'otage du canton de Vaud dans cette affaire depuis ses débuts. Pour mémoire, le groupe de travail interdisciplinaire et intercantonal qui a été activé après l'acceptation de ce postulat a fait son travail dans un délai raisonnable et un rapport circonstancié a été rédigé au printemps 2003, une année après l'acceptation. Mais après le printemps 2003 jusqu'à ce jour, le dossier a été chahuté d'un canton à l'autre pendant plus de quatre ans pour aboutir à une solution qui va à l'encontre des intérêts retenus par ce groupe de travail interdisciplinaire. Au contraire, l'essence même du postulat, soit la pérennisation des chalets, qui était le fil conducteur tout au cours de ces discussions, a été complètement obnubilée par la pression des instances vaudoises pour aboutir à un rapport qui signe la mort, qui signe la mort et la fin définitive de ces chalets à terme. Ca, c'est tel quel! Comment voulez-vous désigner ceci? Une solution «win-win»? Non, c'est plutôt un autogol complet d'avoir voulu croire à l'époque à une solution intercantionale en donnant le «la» à notre canton voisin! Je vous rappelle que ces chalets sont bien intégrés dans leur environnement et que lorsqu'on longe les rives sud du lac de Neuchâtel depuis Cheyres jusqu'à Portalban, on ne remarque plus ces chalets. Et toutes les personnes qui

sont intervenues jusqu'à maintenant, qui ne sont pas de notre région, n'ont pas fait cet effort de se promener le long de ces rives pour voir qu'ils sont complètement intégrés dans l'environnement. Les photos prises par les associations de l'environnement que nous avons reçues ces derniers temps nous démontrent des cas extrêmes, des photos prises durant une saison morte où la végétation n'est pas développée, donc des photos qui sont trompeuses. D'autre part, à l'adresse de ces milieux proches de l'environnement, je trouve que c'est un peu léger que l'on puisse faire partie d'un groupe de travail où l'on défend ardemment ses idées, qui sont en grande partie retenues, et que par la suite, à la fin du rapport, on se défile et on communique haut et fort qu'on n'est plus d'accord avec les solutions proposées. C'est un peu facile!

Je terminerai sur une anecdote. Pas plus tard qu'hier, devant notre parlement, j'ai pu m'entretenir avec une responsable du WWF, qui m'a dit qu'il était indispensable que ces chalets disparaissent, car le fait que des hommes puissent accéder à ces rives à l'occasion de différentes manifestations, cela faisait du bruit et perturbait le sommeil des oiseaux et ça serait aussi dommageable pour la nature. Mais, où en est-on? En 2007, avoir de telles réflexions, ça me fait peur! Avec de tels propos, je peux aussi me poser la question de savoir si les engins utilisés régulièrement pour entretenir la Grande Cariçaie, pour couper les roseaux le long de ses rives n'endommagent pas plus fortement et durablement la nature et les fonds sur lesquels ces engins passent. Mais comme je ne suis pas un spécialiste en la matière avec un diplôme reconnu, je n'oserais même pas m'aventurer sur cette voie. Je constate que chaque personne, en fonction de ses affinités, interprète les choses et les événements à sa manière et que de cette façon, nous n'arriverons pas des solutions constructives, durables et efficaces, que l'on soit de gauche, de droite, voire même du centre, M. Ducotterd!

Je rappellerai aussi ce qui a fait la force et qui fait la force de notre canton c'est, d'une part, son indépendance, sa persévérance et son approche objective de chaque situation. Malheureusement dans ce rapport, je ne reconnaiss plus du tout mon canton. J'aimerais juste dire à mon collègue Zurkinden que l'expérience Amgen n'a pas calmé ses ardeurs. Il fait preuve d'une mauvaise foi sans nom. Le dogmatisme en la matière est contre-productif et inapproprié.

## Assermentation

de M<sup>me</sup> et MM. Antoinette de Weck, Dominique Morard, Peter Haenni et Jean-Frédéric Schmutz, nommés membres du Conseil de la magistrature.

– Il est passé à l'assermentation selon la formule habituelle.